

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

Tél. : 03 23 73 00 96
@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2024-023

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

**BRANCHEMENTS SICAE
VIDEO-SURVEILLANCE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de Monsieur Manuel DE BRITO – Entreprise LESENS – Zac de Mercières – 2, avenue de Flandres Dunkerque – 60200 COMPIEGNE, en date 13.05.2024 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :
Branchements SICAE pour l'alimentation des caméras de vidéo-surveillance à Pommiers.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise LESENS ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux, rue de la Vallée, rue du 8 Mai 1945, rue Jean Caudron et rue du 11 Novembre 1918 à Pommiers : interdiction de stationnement et circulation alternée, à compter du 21 mai 2024 pour une durée d'un mois.
Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 17 mai 2024

Le Maire
Anthony GRANDO

